

Notification de changement

Changements à votre compte de carte de crédit Visa* Récompenses de la Banque Scotia^{MD}

La Banque Scotia évalue périodiquement sa gamme de produits et services et apporte les changements qui s'imposent, comme l'ajout, la modification ou le retrait de produits afin de suivre l'évolution des besoins de ses clients. **C'est pourquoi nous avons décidé de retirer du marché la carte de crédit Visa* Récompenses de la Banque Scotia^{MD} (le «compte») à compter du 1^{er} mai 2023. Les cartes de tous les titulaires actuels, dont vous faites partie, seront annulées à cette date.**

Pour vous aider à faire cette transition, nous sommes heureux de vous offrir de remplacer votre carte actuelle par notre **carte Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD}** primée, sans frais annuels[†], admissible au programme Scène+. Cette carte vous permet d'obtenir plus rapidement des points Scène+, c'est-à-dire que vous obtiendrez 1 point Scène+ pour chaque dollar d'achats courants. Vous trouverez ci-joint **votre nouvelle carte Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD}**, ainsi que le Contrat relatif au crédit renouvelable et la Déclaration afférente à l'accord qui s'appliquent à votre carte. Nos lignes directrices en matière de vie privée et la trousse de bienvenue de votre carte Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD}, également jointes à la présente, vous fourniront des renseignements additionnels. En outre, cette trousse contient des renseignements importants au sujet du programme Scène+ et de sa politique en matière de confidentialité, notamment en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et le partage de vos renseignements personnels dans le cadre de celui-ci. **Veuillez les lire attentivement** et en conserver une copie pour vos dossiers.

Le tableau ci-dessous vous aidera à comparer les principaux avantages[†] de votre carte actuelle à ceux de la carte Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD}.

	Votre carte Visa* Récompenses de la Banque Scotia	Carte Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD}
Frais annuels	0 \$	0 \$
Taux d'intérêt annuel[†]	19,99 % sur les achats 22,99% sur les avances de fonds Les avances de fonds comprennent les transferts de soldes, les Chèques de Carte de crédit Scotia et les opérations en quasi-espèces.	19,99 % sur les achats 22,99 % sur les avances de fonds Les avances de fonds comprennent les transferts de soldes, les Chèques de Carte de crédit Scotia et les opérations en quasi-espèces.
Programme de récompenses	Obtenez 1 point Scène+ par tranche de 2 \$ d'achats admissibles.	<ul style="list-style-type: none">• Obtenez 2 points Scène+ pour chaque 1 \$ d'achat réglé au moyen de votre carte de crédit chez Sobeys, IGA, Safeway, Foodland et plus.• Obtenez 2 points Scène+ pour chaque 1 \$ d'achat réglé au moyen de votre carte de crédit dans un cinéma Cineplex[^] ou en ligne à cineplex.com.• Obtenez 1 point Scène+ pour chaque 1 \$ d'achat courant réglé avec votre carte de crédit.
Assurance comprise (s'il y a lieu)	Non comprise	Non comprise
Assurance facultative (s'il y a lieu)	Protection Carte de crédit Scotia ^{MD} (Vous devez en faire la demande.)	Protection Carte de crédit Scotia ^{MD} (Vous devez en faire la demande.)

[†] Les taux, les frais, les caractéristiques et les avantages peuvent être modifiés. Pour obtenir des renseignements relatifs à votre carte de remplacement, consultez la Déclaration afférente à l'accord.

Que dois-je faire? Choisissez l'une des trois options suivantes :

Option 1 : Activation anticipée de la carte Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD} avant le 1^{er} mai 2023	<ul style="list-style-type: none">• Activez votre carte de remplacement Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD} dès que vous la recevez, avant le 1^{er} mai 2023.• À l'activation de votre carte nouvelle carte Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD}, vous commencerez à accumuler des points dans le cadre du programme Scène+.
Option 2 : Passage automatique à la carte Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD} le 1^{er} mai 2023	<ul style="list-style-type: none">• Si vous n'avez pas activé votre carte de remplacement Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD} d'ici le 1^{er} mai 2023 (option 1), le changement se fera automatiquement après cette date. N'oubliez pas d'activer votre carte de remplacement Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD} en appelant au 1-888-999-7185, le ou après le 1^{er} mai 2023, afin de pouvoir utiliser votre carte pour

(Aucune mesure à prendre)	<p>accumuler des points Scène+ sur vos achats.</p> <ul style="list-style-type: none"> Votre carte actuelle demeurera active jusqu'au remplacement automatique de votre carte le ou après le 1^{er} mai 2023. N'oubliez pas de nous appeler avant cette date pour éviter toute interruption de service sur votre compte.
Option 3 : Choix d'une autre carte de crédit ou fermeture du compte de carte de crédit de la Banque Scotia	<ul style="list-style-type: none"> Vous devez nous appeler au 1-888-999-7185 ou passer à votre succursale, avant le 1^{er} mai 2023, pour discuter du remplacement de votre carte de crédit de la Banque Scotia avant le passage automatique à la carte Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD} qui aura lieu le 1^{er} mai 2023. Pour certaines cartes, des conditions d'admissibilité pourraient s'appliquer. Si vous choisissez de fermer votre compte avant le 1^{er} mai 2023, vous devrez prendre connaissance des conditions du programme Scène+ afin d'utiliser vos points et éviter qu'ils soient annulés.

Protection Carte de crédit Scotia : Si votre compte est assorti d'une Protection Carte de crédit Scotia, celle-ci sera automatiquement appliquée à votre nouvelle carte de crédit lors du transfert de votre compte. Dans le cas de l'option 3, vous devez appeler au 1-855-753-4272 pour obtenir plus de renseignements sur l'incidence de ces changements sur votre couverture et votre admissibilité à d'éventuelles demandes de règlement au titre de la Protection Carte de crédit Scotia.

Important :

Pour l'option 2 : Le processus de remplacement automatique débutera le 1^{er} mai 2023. Assurez-vous de communiquer avec nous avant le **1^{er} mai 2023**, si possible, afin d'activer votre carte Visa* Scène+^{MC} Banque Scotia^{MD} et d'éviter toute interruption de service liée au remplacement automatique de votre carte.

Pour les options 1 et 2: Le solde et la limite de crédit de votre carte de crédit actuelle seront transférés à votre nouveau compte de carte de crédit. Par ailleurs, nous ne traiterons plus les demandes de remplacement des cartes **Visa* Récompenses de la Banque Scotia^{MD}** perdues, volées ou endommagées.

Vous avez des questions ou des commentaires? Si vous avez des questions ou si vous êtes en désaccord avec les changements proposés, veuillez nous en faire part dans les 90 jours suivant leur date d'entrée en vigueur. Nous pourrons discuter d'un produit de remplacement avec vous et, si vous souhaitez toujours fermer votre compte, nous procéderons à la fermeture de votre compte (sans frais ni pénalité) et nous conviendrons d'une option de paiement s'il y a un solde à régler sur votre compte. Consultez notre page Web www.banquescotia.com/changementscr, passez à votre succursale ou appelez-nous au 1-888-999-7185.

Merci d'avoir choisi la Banque Scotia pour vos besoins en matière de services bancaires.

Sincères salutations,

Laura Scheck

Vice-présidente, Cartes de crédit

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MC} Scène+ et la conception graphique de l'icône sont des marques de commerce de Scene Plus IP Corporation.

* Visa Int./utilisée sous licence

[^] Cineplex Divertissement LP, utilisée sous licence.

¹Modification des taux d'intérêt annuels: Si un taux d'intérêt promotionnel ou réduit est actuellement appliqué aux achats ou aux avances de fonds portés à votre compte et que l'offre n'est pas encore échue ou n'a pas de date d'expiration, ce taux sera annulé à la fermeture de votre compte actuel et tout solde restant sera transféré au compte de votre carte de remplacement. Le taux d'intérêt indiqué dans la déclaration afférente à l'accord de votre carte de remplacement sera alors appliqué au solde ayant été transféré.